FAQ : modifier le service de transport d'une commande enregistrée

Le service de transport ne peut pas être modifié après l'enregistrement. Il est verrouillé pour éviter les incohérences de données. Pour corriger, recréer la commande via Créer une commande similaire, changer le service de transport, enregistrer, puis annuler la commande d'origine (uniquement si elle n'est pas facturée). Si elle est facturée, contacter l'administrateur pour connaître les options.

Mis à jour 14 octobre 2026

Q. Le service de transport peut-il être modifié sur une commande enregistrée ?

*R. Non. Le **champ Service de transport** est verrouillé dès que la commande a été enregistrée.* Le champ apparaît grisé et ne peut pas être modifié directement, quel que soit le statut actuel de la commande.

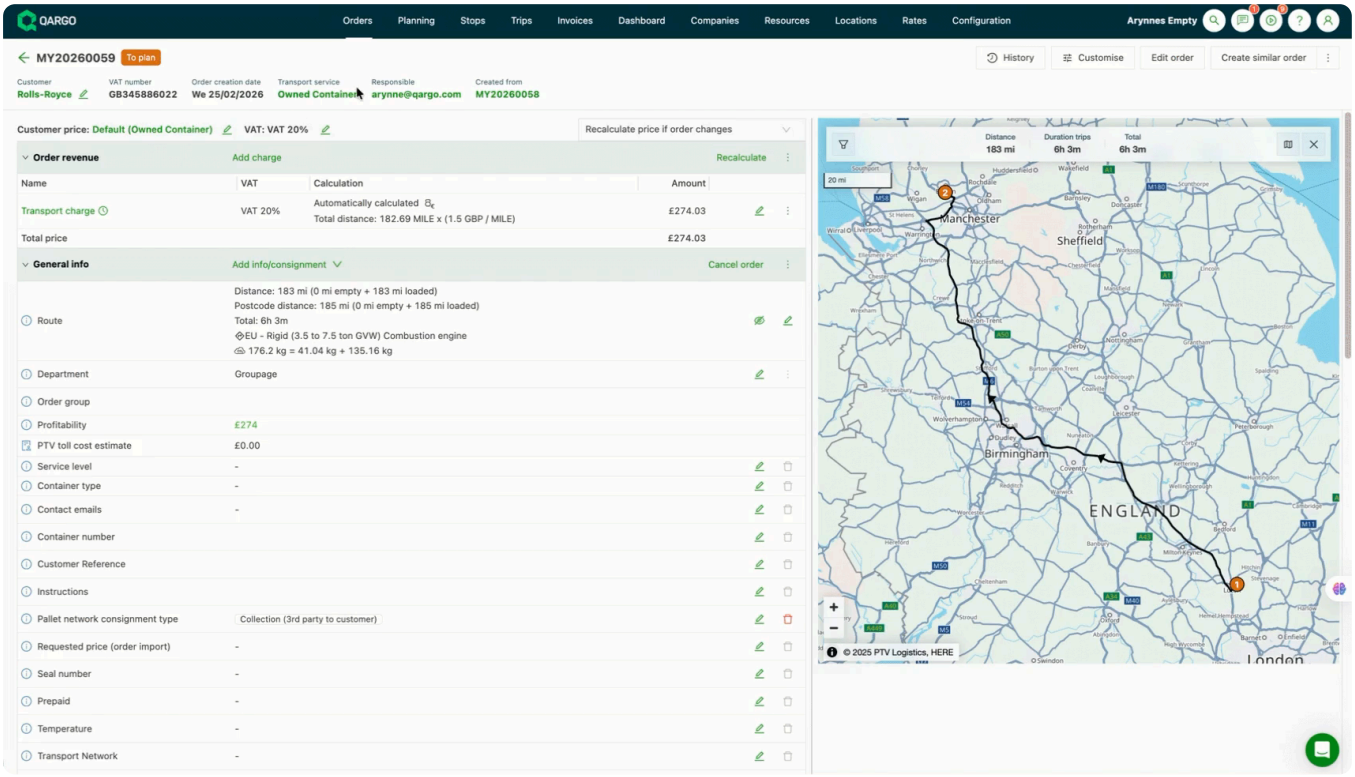
Pourquoi le champ Service de transport est-il grisé ?

Le champ **Service de transport** est verrouillé après l'enregistrement, car le service de transport détermine la configuration de base de la commande, notamment les accords tarifaires, les types de document et les flux de tâches. Autoriser des modifications après l'enregistrement pourrait entraîner des incohérences dans les données liées.

Comment corriger une commande créée avec le mauvais service de transport ?

La méthode recommandée consiste à recréer la commande à l'aide de la fonction **Créer une commande similaire**, puis à annuler la commande d'origine.
Étapes :

1. Ouvrir la commande erronée.
2. Sélectionner **Créer une commande similaire** dans le menu d'actions de la commande (menu à trois points ou barre d'actions).
3. En haut du formulaire de commande, **modifier le champ *Service de transport*** pour choisir la bonne option. Le service de transport d'origine est présélectionné par défaut, mais il peut être modifié à cette étape.
4. Vérifier les autres détails de la commande et **enregistrer** la nouvelle commande.
5. Revenir à la commande d'origine erronée et l'**annuler** à l'aide de l'option **Annuler la commande**.



‼️ **Important :** l'annulation d'une commande la rend indisponible pour la facturation. Vérifier que la commande d'origine n'a pas déjà été facturée avant de l'annuler. Si l'annulation a été effectuée par erreur, utiliser **Annuler l'annulation de la commande** pour la restaurer.

Que faire si la commande d'origine doit être facturée ?

Si la commande d'origine a déjà été facturée ou doit rester disponible pour la facturation, l'annulation n'est pas appropriée. Dans ce cas, contacter l'administrateur Qargo pour étudier les options disponibles dans cette situation précise.

Articles associés

- Copier une commande / Créer une commande similaire
- Annuler une expédition / une commande
- Services de transport